

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIERS

Séance ordinaire du jeudi 21 juin 2007, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Yves Houriet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Yves Houriet, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal in corpore. Des salutations sont également adressées au représentant de la presse.

M. Yves Houriet, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas. Il informe avoir reçu une résolution. Celle-ci sera traitée en point 20, conformément à l'article 6 du règlement du Conseil de ville.

1. Appel

Sont présents : M. Yves Houriet (Rad.), M. John Buchs (Rad.), M. Christian Schluep (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Vincent Brahier (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), M. Daniel Müller (Rad.), Mme Joëlle Häller (Rad.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. François Nyfeler (Soc.), M. Jean Pascal Lüthi (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), Mme Christiane Baur Widmer (Soc.), M. Johan Wermeille (Soc.), M. Clément Strahm (Soc.), M. Vital Carnal (Soc.), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Henriette Zihlmann (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU) et M. Pierre-Yves Baumann (AJU).

Sont excusés : M. Walter Von Kaenel (Rad.), M. Roland Amstutz (Rad.), M. Frédéric Bürki (Rad.), M. Juan Carlos Gutierrez (Rad.).

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2007
3. Communications du président et du maire
4. Motions et interpellations
5. Réponses aux motions et interpellations
6. Petites questions
7. Réponses aux petites questions
8. Adoption du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2006
9. Adoption du Règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal portant création de financements spéciaux (FS)
10. Comptes 2006 : Attribution de Fr. 280'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif – décision
11. Comptes 2006 : Attribution de Fr. 220'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales – décision
12. Comptes 2006 : Attribution de Fr. 160'000.- au financement spécial destiné à l'entretien et la rénovation des immeubles du patrimoine financier – décision
13. Comptes 2006 : Attribution de Fr. 300'000.- au fonds "Projets de développement" – décision
14. Adoption des comptes communaux 2006

15. Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier – approbation éventuelle
16. Rapport final de la commission temporaire pour le suivi de l'évaluation du système informatique communal – approbation éventuelle
17. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 335'000.- bruts (Fr. 220'000.- nets après prélèvements sur diverses provisions existantes), figurant au budget des investissements, pour le remplacement du système informatique de la commune – décider du mode de financement
18. Modification de l'annexe I du Statut du personnel communal de Saint-Imier concernant la classification des fonctions et classes de traitement – décision
19. Divers – heure du début des séances du Conseil de ville – et imprévu
20. Résolution

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2007

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans modification.

3. Communications du président et du maire

Ni M. Yves Houriet, ni M. Stéphane Boillat, maire, n'ont de communications à transmettre.

4. Motions et interpellations

M. Yves Houriet, président, informe qu'une motion a été déposée, la parole est donnée à M. John Buchs, Rad.

M. John Buchs, Rad. : "Le canton de Berne a édité un guide en matière de procédure de naturalisation et d'admission au droit de cité. Au niveau communal, les principales étapes de la procédure de naturalisation ou d'admission au droit de cité sont les suivantes: enregistrement auprès de l'office d'état civil compétent, dépôt de la demande auprès de la commune, contrôles divers par la commune, enquêtes par la commune et décision du Conseil municipal de promettre l'octroi du droit de cité communal. Le dossier est ensuite transmis au Service de l'état civil et des naturalisations du canton de Berne. Dans sa séance du 7 septembre 2006, le Conseil de ville a décidé de ne percevoir aucun émolument pour le traitement de la demande de naturalisation. Depuis le 1^{er} janvier 2007 au 17 juin 2007, 18 personnes ont été proposées à la naturalisation par le Conseil municipal. A notre connaissance, le dossier est préparé par deux fonctionnaires de la commune, avant d'être soumis au Conseil municipal. Le guide cantonal a été rédigé sur les bases légales suivantes: Loi fédérale du 19 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, Loi du 9 septembre 1996 sur le droit de cité cantonal et le droit de cité communal et l'Ordonnance du 1^{er} mars 2006 sur la procédure de naturalisation et d'admission au droit de cité. Le guide précise le déroulement de l'enquête qui doit être menée par la commune. La commune de St-Imier n'ayant pas de propre règlement de naturalisation, c'est donc les directives du canton qui sont appliquées. L'aptitude à la naturalisation est définie à l'art. 14 de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse. Selon cet article est apte à la naturalisation la personne qui :

- s'est intégrée dans la communauté suisse;
- s'est accoutumée au mode de vie et aux usages suisses;
- se conforme à l'ordre juridique suisse;
- ne compromet pas la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse;
- remplit les conditions de résidence.

La procédure pour la naturalisation n'est pas simple et mérite donc toute l'attention du Conseil municipal qui est l'organe qui va proposer l'octroi de la nationalité suisse au canton.

Des renseignements obtenus à Berne, il est exceptionnel que le canton refuse une proposition d'un Conseil municipal. Il découle de ce qui précède que la préparation du dossier doit être faite dans le respect du guide et de la législation en matière de procédure. Actuellement le dossier est préparé par l'administration communale, puis soumis au Conseil municipal. Nous avons appris que les membres du Conseil municipal sont invités aux auditions des candidates et candidats à la naturalisation, mais qu'ils n'ont pas toujours matériellement la possibilité d'y assister. Le parti radical est d'avis que le dossier de candidature doit être examiné de manière détaillée par l'autorité qui a le pouvoir de décider, soit le Conseil municipal. Afin d'aider ce dernier dans l'évaluation des dossiers, nous demandons :

- la création, selon les art. 52 et 53 du Règlement d'organisation de la commune, d'une commission spéciale qui aurait pour tâches principales :

1. procéder à la vérification des dossiers de naturalisation;
2. préavisier ces derniers à l'attention du Conseil municipal.

La compétence de décision étant dévolue au Conseil municipal, nous demandons que la commission spéciale soit nommée par le Conseil municipal jusqu'au 31 décembre 2010. La commission devrait être composée de quatre membres issus du Conseil de ville, sur proposition des partis concernés. Nous demandons qu'un rapport du Conseil municipal relatif à l'activité de ladite commission soit présenté à notre Conseil durant l'année 2009, avec une proposition soit de maintenir la commission spéciale ou de la transformer en commission permanente."

M. Yves Houriet, président, mentionne qu'il s'agit d'une motion contraignante.

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais dire que lors de la séance du 7 septembre 2006, la question de la création d'une commission similaire avait été rejetée par votre conseil. Maintenant, la motion est contraignante, il appartient à votre conseil de décider si elle doit être traitée par une commission existante ou par une commission temporaire qui sera créée. J'aimerais connaître l'avis des motionnaires."

M. John Buchs, rad. : "Je remercie M. le maire. Nous pensions, comme le Conseil municipal est le principal concerné dans cette démarche, de lui demander de donner son avis."

M. Stéphane Boillat, maire : "Cela n'est pas possible puisque le règlement prévoit, pour la motion contraignante : "le Conseil de ville décide de sa remise à une commission permanente ou temporaire de 5 à 9 membres qu'il nomme lors de la prochaine séance. Les motionnaires peuvent exiger la création d'une commission temporaire. Dans ce cas, ils en assument la présidence. L'un des motionnaires au moins et un représentant du Conseil municipal doivent faire partie de cette commission temporaire." Il paraît difficile que le Conseil municipal donne son point de vue, ce qui serait transformer votre motion en interpellation."

M. John Buchs, Rad. : "Je suis bien emprunté parce qu'à mon avis, il y a une commission qui pourrait traiter ceci mais j'en suis le président et je ne peux pas faire cette proposition. Je pensais à la commission de gestion où tous les partis sont représentés."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le règlement prévoit que : "Le Conseil de ville décide de sa remise à une commission permanente ou temporaire"; c'est donc à vous de décider."

M. Patrick Linder, Soc. : "Je dois avouer que l'objet de cette motion me surprend. Il y a moins d'une année, le Conseil de ville a statué sur la question, et notamment, il a été décidé qu'on supprime cette commission qui existait..."

M. Yves Houriet, président : "Je m'excuse M. Patrick Linder, Soc., je vous interromps. Il y a une motion contraignante, on ne va pas discuter sur le fonds, mais sur la manière dont elle

sera traitée. On ne va pas faire un débat sur le fonds de la motion. Le but est de savoir qui va la traiter, à savoir, une commission permanente ou non permanente. On n'a pas à prendre position sur cette motion."

M. Patrick Linder, Soc. : "Il ne s'agissait pas de débattre, mais uniquement de manifester ma surprise..."

M. Yves Houriet, président : "Je suis désolé, je vous interromps. Il n'y a pas à manifester votre surprise. La motion est formulée par écrit et elle est contraignante. Maintenant, il y a à décider si elle sera traitée par une commission permanente ou temporaire, rien d'autre. On vote et on s'arrête là. Il n'y a rien à dire sur ce point. Je suis désolé. L'ordre du jour est déjà assez long sans allonger encore les points."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "C'est une dictature !"

M. Yves Houriet, président : "C'est la dictature, oui !"

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je me souviens avoir déposé une motion au sujet de la naturalisation, et j'avais demandé à ce qu'elle soit traitée par la commission de gestion. La commission de gestion, après avoir discuté, n'était pas entrée en matière, en disant que cela ne la concernait pas. Je ne comprends pas comment M. John Buchs, Rad., revient là-dessus en proposant la commission de gestion. Donner cette charge, maintenant, à la commission de gestion, je ne vois pas pourquoi. A mon avis, il faut une commission temporaire. Je ne vois pas une commission permanente se charger du traitement de cette motion."

M. John Buchs, Rad. : "Je ne vais pas engager un débat, puisque c'est interdit. La motion dont vous parlez et qui aurait été confiée à la commission de gestion était totalement différente. Elle ne demandait pas simplement la création d'une commission. Devant cette ambiguïté, nous proposons une commission temporaire qui sera nommée lors de la prochaine séance."

Au vote, la proposition de création d'une commission temporaire de 5 à 9 membres, pour traiter de la motion mentionnée ci-dessus, et qui sera nommée lors du prochain Conseil de ville, est acceptée par 15 voix et 12 abstentions.

Un petit flou se pose au niveau de la manière de compter les abstentions. M. Patrick Linder, Soc., mentionne que les personnes qui souhaitent s'abstenir ne doivent pas se lever. Il est procédé par soustraction.

M. Jean-Marie Boillat, AJU dépose l'interpellation suivante : "Le quartier de Champs-de-la-Pierre se développe bien, de nouvelles constructions sortent de terre, c'est très positif pour notre ville et chacun s'en réjouit. Ce développement réjouissant entraîne inévitablement une augmentation du trafic automobile. A l'intérieur de cette zone résidentielle, un jardin d'enfants est aménagé et qui fait la joie de tous les nombreux enfants qui le fréquentent. Dans le but d'augmenter la sécurité de tous les enfants de ce lieu, nous demandons que la mise en place d'une zone 30 km/h soit étudiée pour ce secteur. Encore un élément qui concerne le même secteur. Lors de la séance du Conseil de ville du 27 avril 2006, je m'inquiétais du danger que représente l'accès à Champs-de-la-Pierre, dans le sens Fourchaux-Roseraie. Je cite la réponse de M. André Schafroth, alors chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "en commission nous avons traité ce sujet, il a été décidé de poser une sorte de petit îlot directionnel. La mise en œuvre a été un peu retardée du fait de l'implantation de nouvelles villas sur le terrain Champ de la Pierre. Normalement cela devrait se régler prochainement, fin de citation". Jusqu'à présent rien n'a été fait. Je demande à être renseigné à ce sujet."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Concernant la sécurité routière, c'est un sujet qui revient régulièrement que ce soit par une petite question, interpellation ou courrier. Nous allons débattre en commission de la manière de traiter cette problématique sur l'ensemble du territoire communal. Nous commencerons ce travail à partir de cet automne".

M. Jean-marie Boillat, AJU, remercie le conseiller municipal.

5. Réponses aux motions et interpellations

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Ouverture d'une formation horlogère au CPAI-JB à Saint-Imier. Le 8 janvier 2007, M. Serge Rohrer, directeur du CPAI-JB et moi-même avons rencontré M. Walter Von Kaenel, président de l'association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM) accompagné de son secrétaire M. Eric Ruedin. Lors de cette séance, il a été décidé de concert que l'APHM initierait une enquête concernant les besoins de leurs membres en formation horlogère. Cette enquête aurait dû être menée en plus ou moins deux mois. Actuellement, la seule réponse que nous avons reçue est que finalement l'APHM n'a pas voulu déranger à nouveau ses membres avec une nouvelle enquête, estimant que celle de la convention patronale horlogère réalisée en 2006 était suffisante. D'autre part, M. Serge Rohrer a reçu une information de la direction de l'instruction publique l'informant qu'il était exclu d'ouvrir une classe sans la demande expresse d'une association professionnelle. Le CPAI-JB n'a reçu à ce jour aucune demande émanant d'une telle association. Nous aurions voulu pouvoir vous donner des informations plus positives et plus complètes, surtout que d'autres écoles vont augmenter le nombre de leurs classes de formation horlogère. Par contre l'école de Bienne ne va pas ouvrir de nouvelles classes, du moins pas pour le moment."

M. John Buchs, Rad. : "Je remercie le Conseil municipal et M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme pour la réponse. Nous ne sommes actuellement pas satisfaits et rebondissons directement comme le prévoit notre règlement. Nous demandons au Conseil municipal de revendiquer une attestation fédérale en horlogerie qui est actuellement expérimentée dans le canton de Vaud depuis le 1^{er} août 2007. Une ou plusieurs classes vont également s'ouvrir dans l'espace BEJUNE dès 2009-2010. Nous vous demandons de faire les démarches nécessaires auprès de la direction de l'instruction publique. La loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 est formelle : la formation professionnelle est la tâche commune de la confédération, des cantons et des associations professionnelles."

M. Stéphane Boillat, maire : "En réponse à l'interpellation relative aux heures d'ouverture de l'administration municipale, je vous informe que le Conseil municipal a débattu de cette question, et qu'il a décidé d'une extension des heures d'ouverture. L'administration devrait être ouverte le vendredi après-midi. Les nouveaux horaires ne sont pas encore arrêtés. Certains points annexes doivent encore être réglés. Nous comptons vous donner une réponse précise et définitive lors de la prochaine séance."

M. John Buchs, Rad. : "Nous remercions le Conseil municipal et particulièrement M. le maire, chef du personnel, et au nom de la fraction radicale et des citoyens, nous vous remercions pour cette extension des horaires d'ouverture."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Nous pouvons donner une première réponse à l'interpellation présentée par M. John Buchs, Rad., concernant la sécurité pour les piétons. Nous avons continué les démarches qui avaient déjà été entreprises en 2006 auprès du III^e arrondissement d'ingénieur en chef de l'office des ponts et chaussées du canton de Berne, et nous avons rencontré M. Claude

Friedli, ingénieur en chef pour le Jura bernois. Lors de l'entretien, M. Claude Friedli nous a présenté ses constatations. Premièrement, au cours de ces cinq dernières années, seuls 13 accidents sont déplorés dans le secteur CEFOPS. Tous les accidents ont eu lieu dans le secteur du passage sous-voies, aucun entre le CEFOPS et le signal de limitation de vitesse placé à l'entrée de la cité. Aucun de ces accidents n'était lié à la vitesse, tous avaient pour cause une autre origine comme par exemple l'alcool. Deuxièmement, le canton a procédé à une campagne de mesure de vitesse depuis le mercredi 28 février 2007 jusqu'au mardi 13 mars 2007. La campagne a duré 14 jours. Le radar était placé du côté SUD de la route, dans l'alignement de la façade EST du bâtiment du CEFOPS.

Durant cette période, 73'171 véhicules ont été dénombrés, ce qui représente une moyenne, calculée sur 24 h et sur les 14 jours, de 217 véhicules/h. Les vitesses les plus élevées qui ont été mesurées se situent entre 90-100 km/h. La vitesse de référence qui sert de base aux analyses du canton est la vitesse $v_{0.85} = 75$ km/h, ce qui est considéré comme satisfaisant. Ceci ne veut finalement dire qu'une chose, c'est que, de manière générale, les gens respectent la limitation de vitesse à cet endroit. Fort de ces observations, le canton a décidé de maintenir le système de signalisation actuellement en place, pour autant qu'aucune nouvelle donnée ne soit présentée, comme par exemple l'augmentation de l'habitat dans le secteur Clef ainsi que Champs-de-la-Pierre ou l'augmentation du trafic propre à ce secteur. Concrètement, cela signifie aussi que le canton est prêt à modifier la limitation de vitesse et à introduire une limitation à 60 km/h placée avant le CEFOPS aussitôt que les crédits pour l'assainissement de la rue des Fontenayes et pour la réalisation de la liaison rue des Fontenayes–route cantonale par derrière le CEFOPS seront acceptés. Je suis conscient que ceci ne répond que partiellement à l'interpellation. Nous remarquons cependant que la situation n'est pas figée et qu'elle évolue et continuera à évoluer parallèlement au développement de l'ensemble de la zone Clef ainsi que du quartier Champs-de-la-Pierre."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Une interpellation concernant la pose de blocs de rochers sur les trottoirs avait été présentée par M. Vincent Brahier, Rad. Nous avons pris les contacts nécessaires afin de répondre au mieux à cette interpellation et la réponse est venue de l'office des ponts et chaussées du canton de Berne, par l'intermédiaire du III^e arrondissement d'ingénieur en chef, qui nous a précisé que : "Sur les trottoirs, il est nécessaire de garantir des largeurs de passage minimales. Selon l'article 41 de l'ordonnance du 13 novembre 1962 sur les règles de la circulation routière, "un espace d'au moins 1 m 50 doit toujours rester libre pour les piétons". De plus, le gabarit d'espace libre (entre l'obstacle et le bord de la route) doit être de 50 cm au moins." Ces prescriptions n'étaient, de toute évidence, pas respectées dans le cas des blocs de pierre auxquels se réfère l'interpellation. Nous avons donc envoyé, le 24 mai 2007, un courrier aux différents propriétaires leur donnant un délai de 30 jours pour enlever ces blocs. Aujourd'hui, les blocs qui se trouvaient sur le trottoir de la rue du Soleil ont disparu, merci au propriétaire pour sa collaboration. Il reste néanmoins encore les blocs posés sur le trottoir de la rue Basse. Les dispositions nécessaires pour que ces blocs soient évacués seront prises si le propriétaire ne réagit pas à notre courrier."

M. Vincent Brahier, Rad., remercie le Conseil municipal pour le travail effectué.

6. Petites questions

M. Patrick Linder, Soc. : "Nous avons vu dans la presse aujourd'hui, qu'il y a un projet de bus-pyjama qui est à l'étude avec la conférence régional des transports. Nous encourageons cette démarche, c'est un projet ambitieux. Nous aimerions savoir quel est l'état d'avancement du dossier, en matière d'horaires, d'itinéraires. Y a-t-il déjà une projection au niveau des recettes et des coûts qui seront assumés par la commune ? Est-ce que d'autres communes sont impliquées au même niveau que Saint-Imier dans ce projet ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "L'intervention du Conseil municipal fait suite à une procédure de consultation lancée par la Conférence régionale des transports qui concernait l'introduction d'un bus nocturne sur les trajets Bienne–Vallée de Tavannes. Lorsque nous avons pris connaissance de ce projet et vu que le Vallon de Saint-Imier n'était pas concerné, nous avons décidé d'intervenir auprès de cet organe pour justement demander une extension, une liaison avec le Vallon de Saint-Imier. Cette démarche a été effectuée récemment. Nous avons sollicité les communes du Vallon pour qu'elles donnent leurs appuis ou leurs avis et qu'elles fassent des démarches dans ce sens. L'étude est précisément demandée pour obtenir une proposition d'horaires, d'itinéraires et de coûts."

M. Patrick Linder, Soc., remercie pour la réponse apportée et trouve que c'est une très bonne idée de la part de la commune.

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Concernant l'office cantonal des sports connu sous le nom de Jeunesse et Sport, nous avons lu récemment, dans les journaux, qu'il y aura un transfert de son siège du Jura bernois à La Neuveville. Nous aimerions exprimer nos regrets pour les postes, même à temps partiel, qui vont quitter notre territoire et nous aimerions poser la question de savoir si une offre attractive va être proposée de la part de la commune à Jeunesse et Sport, afin que toutes les activités qui avaient lieu dans nos halles de gymnastique puissent être encore pratiquées à Saint-Imier, et que les sportifs puissent continuer à profiter de nos infrastructures."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous pouvons confirmer que le Conseil du Jura bernois a souhaité regrouper, notamment, des postes de protection civile et ceux de Jeunesse et Sport à La Neuveville. C'est dans ce cadre que cette mesure a été prise. S'agissant des offres et des possibilités de sports à Saint-Imier, il est bien clair que nous nous soucions du fait que nos installations continuent à être utilisées."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, remercie M. le maire pour la réponse.

M. Patrick Tanner, AJU : "En passant par Moutier et des villages de la Vallée de Tavannes, j'ai constaté que plusieurs Municipalités avaient installé des panneaux avec l'indication "on vote ce week-end". Ayant trouvé l'idée très bonne, serait-il possible que notre Municipalité fasse de même afin de mobiliser au mieux nos citoyens ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "le Conseil municipal prend note et nous vous informerons de la suite que nous donnerons à votre question."

M. Patrick Tanner, AJU : "Je souhaiterais savoir si les bacs posés en face de la collégiale appartiennent à la Municipalité et dans l'affirmative s'il est possible de mieux mettre en valeur cette belle petite place en y apportant un peu de couleur, avec des fleurs par exemple."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je me suis renseigné quant à la propriété de ces bacs et l'entretien. Je peux vous dire que la commune n'a rien à y voir. Tout appartient à la paroisse. Il est vrai que ces bacs sont mal entretenus. Ce qui est réalisé par les travaux publics est excellemment bien entretenu dans notre ville. Il ne nous appartient pas de mettre en valeur cette place qui n'est pas la nôtre."

M. Patrick Tanner, AJU : "Ne pourrait-on pas s'approcher de la paroisse protestante pour que celle-ci trouve une solution pour mettre en valeur cette place ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "En termes diplomatiques : certainement M. Patrick Tanner, AJU, cela sera fait."

7. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire, Dans le cadre du suivi de la problématique de l'accessibilité à la gare, je vous informe qu'une séance a réuni ce jour des représentants, des CFF, du Conseil du Jura bernois, de l'Office cantonal des transports, de la Conférence régionale des transports et de la Municipalité (M. Pierre Jeanneret et votre serviteur). Nous avons parcouru tous les cheminements et accès aux voies 1 et 3. Par rapport à une séance identique que nous avons tenue, également sur place, le 13 juillet 2005, nous avons ressenti une meilleure prise de conscience des problèmes des voyageurs, et une certaine ouverture en vue de rechercher des solutions. Ainsi, le transfert sur la voie 1 de tous les trains directs, soit en définitive les trains directs en direction de La Chaux-de-Fonds, n'est plus exclu, et une réponse quant à cette possibilité nous sera donnée prochainement. Une entrée en vigueur de cette mesure ne serait toutefois possible qu'en décembre, à l'occasion de l'introduction du nouvel horaire. Avec cette mesure, seuls les trains régionaux en direction de La Chaux-de-Fonds arriveraient sur la voie 3. L'aménagement de places de parc sur la rue de Châtillon, au bas de la rampe sera étudié. L'éclairage de la rampe est prévu. Les CFF prévoient en outre de fermer le côté ouest des escaliers de la voie 3, afin de diminuer leur exposition aux intempéries. Enfin, l'introduction de moyens mécaniques d'accès au quai sud (ascenseur) sera également étudiée. Nous comptons pouvoir disposer d'engagements plus clairs sur ces points lors de votre prochaine séance. Nous continuons à suivre ce dossier."

M. John Buchs, Rad. : "Vous nous voyez ravis, ce soir, de cette réponse qui va dans le bon sens et nous aimerions remercier le Conseil municipal, et M. le maire en particulier, qui a également informé de ce dossier le Conseil du Jura bernois. On voit que la région se mobilise et c'est important. Merci beaucoup, vous avez le soutien, je pense, unanime, du Conseil de ville."

M. Stéphane Boillat, maire : "Un des soucis des responsables des CFF était de savoir si le fait de transférer tous les trains, qui ne croisent pas, sur la voie 1, était bel est bien ressenti comme une amélioration, parce que dans les cas très exceptionnels, dans les cas de perturbations et de retard supérieur à une demi heure, il pourrait y avoir un problème d'annonce et les gens seraient perturbés. Les CFF mettaient dans leur balance une systématique compréhensible : tout ce qui monte, c'est du côté « inaccessible » et tout ce qui descend, c'est du côté « accessible ». Pour eux, il est important de savoir si, comme nous le leur avons dit, le fait que tous les directs, et en particulier ceux qui montent, arrivent sur le quai 1, représenterait un plus pour la clientèle. Je me permets de sonder le Conseil de ville. Trouvez-vous que c'est une amélioration ? "

M. John Buchs, Rad. : "En temps que pendulaire pendant dix ans, à peu près 220 courses par année, en présence d'autres personnes présentes ici dans la salle, nous pouvons dire que cela serait une nette amélioration. Encore avant-hier, j'ai vu des aînés de Saint-Imier, qui partaient sur Neuchâtel, et qui ont dû transbahuter leurs valises en bas les escaliers et remonter de l'autre côté. C'est évident que ça serait un avantage. C'est aussi une amélioration de sécurité. J'ai transmis à M. le maire, à l'attention du Conseil municipal, une lettre de la police ferroviaire adressée à une école de la place, parce que les jeunes qui arrivent au quai 3, attendent que le train passe et traverse la voie, c'est un danger car il peut surgir un train inopinément suite à une course particulière."

M. Patrick Linder, Soc. : "C'est un avis auquel on se rallie complètement."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Pareil pour notre fraction."

M. Patrick Tanner, AJU : "Nous nous rallions également."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Concernant la petite question posée par M. Johan Wermeille, Soc., au sujet d'un endroit de pique-nique pour les étudiants de l'école de commerce ainsi que pour les mamans qui amènent leurs enfants à la place de jeux sur l'esplanade, afin qu'ils puissent manger et faire quelque chose à proximité de ce lieu, tout ce qui est nécessaire à cette réalisation a été acheté. La pose se fera après l'Imériale puisque maintenant les carrousel vont être mis en place pour cette fête."

M. Johan Wermeille, Soc. : "Je vous remercie pour cette réponse. Nous nous réjouissons d'utiliser cette place."

Mme Nicole Leblois, cheffe du département des écoles : "En réponse à la question de Mme Christiane Baur Widmer, Soc., qui s'inquiétait de la fermeture du cabinet du dentiste M. Michel Pieri, nous avons demandé aux parents l'autorisation de récupérer les dossiers de leurs enfants. Nous avons maintenant ces autorisations, nous allons transmettre les demandes à M. Michel Pieri en espérant qu'il nous donne les dossiers. Nous avons contacté la dentiste Mme Gunilla Mattsson qui est d'accord de prendre en charge les dossiers de tous les enfants."

Mme Christiane Baur Widmer, Soc.: "Est-ce que le cabinet du dentiste M. Michel Pieri sera remplacé ?"

Mme Nicole Leblois, cheffe du département des écoles : "A voir, pour le moment rien de sûr."

Mme Christiane Baur Widmer, Soc. : "Donc, le dentiste scolaire sera Mme Gunilla Mattsson ?"

Mme Nicole Leblois, cheffe du département des écoles : "Oui, en effet ce sera Mme Gunilla Mattsson et nous la remercions de sa collaboration."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "La Municipalité de Saint-Imier et la société des remontées mécaniques Bugnenets-Savagnières S.A. se sont engagés ensemble dans une expérience pilote en faveur de la jeunesse pour la promotion du ski. Suite aux mauvaises conditions d'enneigement de l'hiver passé, les deux parties se sont rencontrées pour en tirer les enseignements et les possibilités d'aborder la prochaine saison. Soucieux de donner un large aperçu des possibilités offertes par le plus haut domaine skiable de l'arc jurassien et conscients que le manque de neige a pénalisé cette initiation, les deux partenaires ont décidé d'offrir aux écoliers qui avaient acheté un abonnement de saison hiver 2006-2007 au prix, déjà fort préférentiel, de Fr. 100.- la chance d'acquérir le futur passeport ski hiver 2007-2008 au prix de Fr. 50.-. Les parents et enfants seront informés en septembre de la possibilité de profiter de cette offre exceptionnelle. Les jeunes imériens qui, pour la 1^{ère} fois, désireront profiter d'une saison de ski aux Bugnenets-Savagnières se verront proposer, au mois de septembre, ce privilège au prix initial de Fr. 100.-. Les deux partenaires tiennent à préciser que l'offre proposée d'acquérir un abonnement de saison au prix de Fr. 50.- aux écoliers imériens qui n'ont pas pu profiter de l'hiver dernier est unique et exclusive. Elle s'inscrit dans le cadre d'une expérience pilote, qu'il n'est nullement question de répéter, même si au terme de ce test de deux ans, la Municipalité de Saint-Imier et la société des remontées mécaniques des Bugnenets-Savagnières S.A. s'engageaient sur une action de longue durée. Une lettre contenant ces informations sera adressée aux enfants et parents concernés."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "J'avais déjà reçu la lettre dont il est fait mention. Je remercie le Conseil municipal d'avoir essayé d'obtenir un rabais par rapport à ces abonnements. J'avais demandé que tout simplement ceci soit reconduit sans que les parents ne doivent délier leur bourse. Je suis moyennement satisfait. Je sais que, par exemple, pour la

commune de Tramelan, tous les abonnements qui avaient été achetés, ont été purement et simplement reconduits. J'avais déjà avancé les arguments la dernière fois, je ne vais pas allonger le débat."

8. Adoption du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2006

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2006. Le Conseil municipal les prie de bien vouloir l'approuver.

Ouverture de la discussion :

M. Yves Houriet, président, présente la table des matières du rapport du Conseil municipal 2006. Les différentes parties sont passées en revue.

M. John Buchs, Rad. : "A la page 44, concernant les canalisations d'épuration de Mont-Soleil, j'ai une question. Vipassana et un chalet ont été raccordés à l'épuration ainsi que trois bâtiments à la Brigade. A la page 54, une autre commission ne donne pas tout à fait la même information concernant les eaux usées. Quelle est exactement la réalité à Mont-Soleil ?".

M. Michel Jeanneret, chef de l'équipement : "Je peux préciser qu'effectivement pour enlever toutes les ambiguïtés par rapport à cette épuration, qui dure mais qui un jour sera terminée, le bâtiment Vipassana a effectivement été raccordé en 2006 aux frais du propriétaire, il est important de le dire. Ensuite, aux frais conjointement des propriétaires et de la commune, ont été raccordés trois bâtiments dans le secteur de la Brigade (bâtiments Tanner, Frey, et Surdez) et puis un chalet à Mont-Soleil (bâtiment Rochat), ainsi que le Club House du Tennis. Voilà l'ensemble des bâtiments qui ont été raccordés en 2006."

M. John Buchs, Rad. : "Je suis satisfait de la réponse."

M. Eric Schweingruber, Rad. : "La fraction radicale a pris connaissance du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à la bonne marche de la Municipalité ainsi qu'à l'élaboration de ce rapport, Le Conseil municipal, les chefs de services, les commissions municipales. La fraction radicale approuve ce rapport."

M. Vital Carnal, Soc. : "La fraction socialiste propose d'approuver le rapport du Conseil municipal de l'exercice 2006. En tant que nouveau membre du Conseil de ville, j'ai trouvé ce document très utile et j'ai eu du plaisir à le parcourir. C'est un excellent concentré du fonctionnement de la Municipalité."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "C'est avec un grand intérêt que la fraction alliance jurassienne a pris connaissance de ce rapport émanant du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale 2006. Comme je le disais l'année dernière déjà, ce document renferme une foule d'informations qui permettent de mesurer la richesse de l'activité déployée dans notre commune dans tous les domaines. Nous adressons de sincères remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à faire avancer notre cité et nous recommandons d'accepter ce rapport. En 2006, j'avais terminé mon intervention en regrettant que dans la partie consacrée au Conseil de ville, nous ne trouvions que l'ordre du jour des séances, sans qu'apparaissent les décisions prises par ledit conseil. J'avais demandé à ce que cette partie soit complétée par un mini

procès-verbal décisionnel. Ma requête, qui n'occasionnait pourtant pas un surcroît de travail démesuré, est restée lettre morte. Je la formule à nouveau pour 2008. J'en profite pour formuler une nouvelle demande. Je souhaiterais que la mise en page de ce rapport soit plus uniforme. Dans cette perspective, ne pourriez-vous pas fournir un modèle de présentation à tous les services et les commissions qui participent à la rédaction de ce document trop disparate ? D'avance merci de tenir compte de mes deux remarques."

Au vote, le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2006 est approuvé à l'unanimité.

9. Adoption du Règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal portant création de financements spéciaux (FS)

Rapport du Conseil municipal :

Un projet de règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal portant création de financements spéciaux (FS) a été transmis aux membres du Conseil de ville.

L'objectif poursuivi par cette nouvelle réglementation est de mettre en place une gestion du patrimoine communal adaptée aux besoins, inscrite dans la durée, indépendante des variations conjoncturelles et suffisamment souple pour que le politique conserve sa marge de décision financière.

Gestion du patrimoine adaptée aux besoins : la question de l'entretien du patrimoine a souvent été évoquée au sein des divers organes communaux, souvent pour regretter un manque de moyens. Même si l'on constate que les divers postes portés au budget ont augmenté ces dernières années, et que le montant consacré à l'entretien par notre commune est souvent supérieur à celui prévu par d'autres communes proches, tous les besoins ne sont pas satisfaits. Cela s'est traduit notamment par des besoins en investissements importants. Divers critères ont été examinés pour déterminer, au mieux, les moyens requis par un bon entretien du patrimoine communal. Finalement, il est apparu que le plus approprié était de fixer ces moyens en francs par mètre courant de route et en pourcent des valeurs incendie des immeubles communaux. Ainsi, le montant nécessaire devrait, chaque année, être versé dans un financement spécial approprié. Cela représente Fr. 1'210'588.-.

Gestion inscrite dans la durée : par rapport à l'inscription de sommes plus importante pour l'entretien dans le budget de fonctionnement, la création de financements spéciaux permet une gestion axée sur la durée. En effet, un montant non utilisé une année demeure dans le financement spécial et reste réservé à l'entretien. Cela permet la mise en place d'une politique pluriannuelle, où un montant plus important peut être consacré à l'entretien une année, en fonction d'un projet particulier, et un montant moindre l'année suivante. Pour que cette gestion soit inscrite dans la durée, il est prévu que le système fonctionnera de la manière suivante. Les montants usuels réservés à l'entretien continueront à être inscrits au budget de fonctionnement, et ils seront prélevés sur le financement spécial. Un prélèvement supérieur – soit un entretien plus important que ce qui a été fait jusqu'à présent – ne sera possible que s'il est établi que ce montant correspond à une planification détaillée et actualisée faite sur une période de 10 ans. Ainsi, la gestion du patrimoine communal se fera véritablement dans la durée, avec une planification fine des besoins sur 10 ans.

Insensibilité aux variations conjoncturelles : la création d'un financement spécial permet des attributions en période de bonne conjoncture, et favorise un maintien du niveau souhaité de l'entretien en période de basse conjoncture, puisque l'entretien peut être financé par prélèvement sur le financement spécial et ne grève pas le compte de fonctionnement affecté par une baisse conjoncturelle.

Décision conservée au politique : la réglementation prévue permet de fixer le montant de l'attribution au financement spécial à un montant inférieur à ce qui serait prévu si le budget ou les comptes présente, avec cette attribution, un déficit supérieur à Fr. 500'000.-. Ainsi, le

Conseil de ville décide de l'ampleur du montant consacré à l'entretien du patrimoine communal en cas d'exercice ou de budget déficitaire de plus de Fr. 500'000.-. La réglementation proposée conserve à l'autorité élue son pouvoir de décision.

Rappelons enfin que la compétence pour décider d'une dépense d'entretien extrabudgétaire n'est pas modifiée par la création de ces financements spéciaux.

Sur préavis unanimes des commissions de l'équipement, des bâtiments et des installations sportives et des finances, le Conseil municipal, unanime, propose d'approuver le règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal portant création de financements spéciaux (FS).

Ouverture de la discussion :

M. Yves Houriet, président, demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière sur ce point.

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Pour notre fraction, ce point et les points associés 10, 11, 12, sont tributaires de l'adoption de ce règlement. Ceci nous pose un problème que nous pouvons brièvement expliquer et qui conduit, pour nous, à une demande de non entrée en matière. Il s'agit du fait que les comptes seront privés de Fr. 660'000.- qui pourraient figurer comme bénéfice et qui n'en seront pas si ce règlement devait être adopté avec les attributions qui s'ensuivent. La raison en est toute simple, c'est que nous souhaiterions inscrire des chiffres noirs pour un montant qui permette une baisse de quotité. C'est une lutte qui dure depuis bien des années et chaque fois que nous avons les moyens de le faire, on nous les coupe sous les pieds par des mesures de ce genre qui ne sont pas des mesures ponctuelles mais des engagements puisque c'est un règlement qui doit perdurer. De ce fait, notre fraction demande une non-entrée en matière afin de faire valoir la possibilité, d'ailleurs évoquée par M. le maire lors d'une séance précédente, d'une éventuelle baisse de quotité."

M. Stéphane Boillat, maire, "J'aimerais dire que, d'une part cette augmentation vise à combler certains points qui ont été relevés dans ce législatif, c'est-à-dire un entretien qui n'était pas suffisant et que, d'autre part et c'est un point important dans la discussion, cette réglementation conserve évidemment toute possibilité et toute marche de manœuvre au législatif. Tant à l'adoption des comptes qu'au moment de l'adoption du budget, l'attribution peut être réduite, voire supprimée. De la sorte, le débat sur la quotité, dont nous n'avons jamais caché qu'il devait être mené, sans toutefois prendre de décision, ce débat, n'a pas été influencé par cette question. Ce qui est important de voir aujourd'hui, c'est que si vous refusez cette réglementation, le montant des attributions supérieures à Fr. 600'000.-, viendront s'ajouter à la fortune qui passera à Fr. 9'800'000.- environ avec ces attributions. Alors que les moyens pour l'entretien des bâtiments, dont on voit à bien des endroits qu'il y a des besoins, ne seront pas augmentés. Nous estimons qu'une fortune qui serait de Fr. 9'200'000.-, même sans ces attributions, est tout à fait conséquente et importante. Ce n'est en tout cas pas un signe qui empêcherait de baisser la quotité. Au contraire, le fait d'avoir une fortune de Fr. 9'200'000.- et des moyens liés à l'entretien des bâtiments est un point positif qui peut favoriser les investissements. Voilà la philosophie qui a été retenue."

M. Yves Houriet, président : "Conformément à l'article 9 de notre règlement, si l'entrée en matière est combattue, nous devons la voter."

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 26 voix contre 1.

M. François Nyfeler, Soc. : "L'entretien de notre patrimoine communal demande une grande attention, qui doit coïncider avec des moyens financiers. Le règlement que nous avons pu consulter nous semble être un outil idéal, et nous souhaitons vivement qu'il soit adopté ce soir. Les pourcentages définis de manière professionnelle se basent sur les valeurs de l'assurance immobilière et pour nos routes communales, les Fr. 8.- par mètres

courant, sont adéquats. Comme nous pouvons déjà le remarquer dans notre exercice financier 2006, cet outil nous permet d'équilibrer nos comptes, respectivement nos futurs budgets. Des limites sont aussi fixées lors du bouclage d'un exercice déficitaire. Bref ce règlement est un excellent outil de gestion pour la planification de l'entretien de notre patrimoine des immeubles et routes communales. Il respecte les règles de la politique financière de la commune. La fraction socialiste approuve le présent règlement, et bien sûr les points 10, 11 et 12 qui y sont implicitement liés."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Pour permettre une gestion souple et efficace de notre patrimoine immobilier, à court et moyen terme, des moyens financiers réguliers et disponibles sont indispensables. Le présent règlement répond à ces besoins. Le parti radical, après examen attentif, accepte ce règlement tel qu'il nous est présenté."

Mme Henriette Zihlmann, AJU : "Après avoir étudié attentivement ce dossier très clair et très complet, la fraction alliance jurassienne vous propose d'accepter le règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal, portant à la création de financements spéciaux, ainsi que les points découlant de cette adoption, c'est-à-dire les points 10, 11 à 12 de notre ordre du jour.

point 10, soit l'attribution de CHF 280'000 au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif;

point 11, soit l'attribution de CHF 220'000 au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales;

point 12, soit l'attribution de CHF 160'000 au financement spécial destiné à l'entretien et à la rénovation des immeubles financiers.

En effet, il nous semble très intéressant d'avoir à disposition ces financements spéciaux, afin d'éviter d'être confronté à des travaux de rénovation au coup par coup, fort coûteux s'ils ne sont pas anticipés."

M. Yves Houriet, président, passe en revue le règlement article par article.

Au vote, le Règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal portant création de financements spéciaux (FS) est approuvé par 26 voix pour et 1 contre.

10. Comptes 2006 : Attribution de Fr. 280'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif – décision

Rapport du Conseil municipal concernant les points 10 à 13 :

Les trois attributions concernant les points 10, 11 et 12, découlent de l'adoption du Règlement relatif à l'entretien du patrimoine communal portant création de financements spéciaux (FS) traitée au point 9 de l'ordre du jour. Du moment que la commune souhaite mettre en place une politique d'entretien de son patrimoine et que les comptes 2006 le permettent, il est proposé de faire lesdites attributions.

L'attribution au fonds de projets de développement (point 13) a pour objectif de réduire les coûts de fonctionnement futurs de la Municipalité. Il s'agit de permettre de réaliser les investissements nécessaires, même en période de ralentissement économique, tout en garantissant des prestations de qualité. Le fonds "projets de développement" a permis la réalisation du Parc technologique II de Saint-Imier. C'est un instrument financier intéressant et son alimentation permettra de mener une politique de développement même en cas de problèmes conjoncturels. En outre, il avait été prévu qu'une partie du fonds puisse être utilisée pour la rénovation de l'école primaire. Avec cette attribution, le fonds "projets de développement" atteindra Fr. 950'000.-.

Ces attributions sont rendues possibles par le résultat favorable des comptes 2006, lié essentiellement à l'excellente conjoncture actuelle.

Le Conseil municipal et la commission des finances, unanimes, proposent de procéder à ces quatre attributions.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Schluep, Rad. : "La fraction radicale propose sous les points 10, 11, 12, d'adopter les différentes attributions soit :
point 10, l'attribution de Fr. 280'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif;
point 11, l'attribution de Fr. 220'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales;
point 12, l'attribution de Fr. 160'000.- au financement spécial destiné à l'entretien et à la rénovation des immeubles du patrimoine financier."

Au vote, l'attribution de Fr. 280'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif est acceptée par 26 voix et 1 contre.

11. Comptes 2006 : Attribution de Fr. 220'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales – décision

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'attribution de Fr. 220'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales est acceptée par 26 voix 1 contre.

12. Comptes 2006 : Attribution de Fr. 160'000.- au financement spécial destiné à l'entretien et la rénovation des immeubles du patrimoine financier – décision

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'attribution de Fr. 160'000.- au financement spécial destiné à l'entretien et la rénovation des immeubles du patrimoine financier est acceptée par 26 voix 1 contre.

13. Comptes 2006 : Attribution de Fr. 300'000.- au fonds "Projets de développement" – décision

M. Patrick Tanner, AJU : "Parce qu'il nous semble important que notre commune puisse se doter, durant les années de bonne conjoncture, des provisions nécessaires lui permettant de maintenir les investissements, même lorsqu'une baisse se fait sentir, notre fraction accepte l'attribution de Fr. 300'000.- au fonds de projet de développement."

M. Patrick Linder, Soc. : "Ce fonds de projet de développement est un outil intéressant. Le parti socialiste vous propose de procéder à l'attribution de ces Fr. 300'000.-."

M. Christian Schluep, Rad. : "La fraction radicale accepte l'attribution proposée en faveur de ce projet de développement qui est indispensable."

Au vote, l'attribution de Fr. 300'000.- au fonds "Projets de développement" est acceptée à l'unanimité.

14. Adoption des comptes communaux 2006

Rapport du Conseil municipal :

Les comptes communaux 2006 sont en possession des conseillers de ville. Le Conseil municipal et la commission des finances, unanimes, vous proposent de les approuver et, conformément à l'art. 78 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, d'attribuer à la fortune nette l'excédent de dépenses de Fr. 3'196.46.

Après cette opération, le compte de fortune nette s'élève à Fr. 9'241'614.35 au 31 décembre 2006.

Ouverture de la discussion :

M. Yves Houriet, président, passe en revue les comptes communaux 2006.

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "En page 4, il est écrit : "toutefois, il faut bien être conscient que par rapport à ce qui s'est fait ces dernières années, la création de ces financements spéciaux impliquera une charge supplémentaire du compte de fonctionnement de l'ordre de Fr 675'000.- par année, soit un peu plus d'un dixième de quotité". Quelqu'un peut-il me dire comment ceci est-il encore compatible avec une baisse de quotité, puisque, noir sur blanc, on nous dit que cette surcharge équivaut à un dixième."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je pense qu'il faut replacer cette phrase dans son temps. Le texte est daté du 21 mars 2007. A ce moment-là, le règlement dont vous avez eu connaissance tout à l'heure n'était qu'à l'état de projet. La clause dont j'ai parlé, c'est-à-dire celle qui garantit au politique la possibilité de discuter du montant de l'attribution, n'avait pas encore été écrite. Vous avez un texte du 21 mars 2007. Il a été effectivement complété par le règlement que vous avez adopté, qui lui est une version ultérieure."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "A la page 121, concernant le bilan, j'ai une question. Je constate tout simplement qu'au fond, avec la procédure d'amortissements exigée par le canton, on arrive à des choses comme : "terrain à bâtir Fr. 1.-", abattoirs, cet énorme bâtiment qui nous rend tellement service, Fr. 39'000.-". D'ici peu, nous devons nous poser des questions sur ce système. Quand on en arrive à devoir amortir ce qu'on a aujourd'hui, à mettre de côté ce qu'on devra payer demain, on peut se poser comme question, qu'est ce qui restera à payer après demain puisqu'on aura payé tout ce qu'il y a derrière et tout mis de côté pour ce qui vient devant."

M. John Buchs, Rad. : "Les membres de notre groupe ont examiné les comptes 2006 avec l'attention requise pour un tel exercice. Nous souhaitons avant d'entrer dans le vif du sujet relever l'excellente présentation de ces derniers, ainsi que la qualité des commentaires de l'administrateur des finances que nous tenons à remercier pour son travail. Pour la 11^{ème} année consécutive, les comptes sont notablement meilleurs que prévu. Le budget 2006 présentait un déficit de Fr. 650'430.-. Naturellement, le "compte" est bon, même très bon. Par contre, l'examen de détail des comptes, voir à ce sujet le tableau des crédits additionnels, soit les pages 50 à 64 des comptes, démontre clairement que l'excellente situation financière de la commune permet de ne pas se faire trop de souci lorsqu'il y a "dépassement". Nous demandons cependant que la rigueur et le respect du budget approuvé par l'autorité compétente reste la règle de base de la gestion financière de notre commune. Dans le domaine des recettes, il ressort que les recettes fiscales des personnes morales figurant au budget pour un montant de Fr. 1'520'000.- ont en définitive rapporté Fr. 3'315'624.-, soit une recette supplémentaire de Fr. 1'795'624.-. Ceci démontre l'excellente santé de l'industrie de notre pays et naturellement aussi celle de nos entreprises locales. Les prévisions des économistes pour les années à venir sont optimistes. En ce qui concerne l'horlogerie, qui nous intéresse naturellement plus que d'autres secteurs pour l'instant, cette dernière enregistre d'excellents résultats depuis 15 ans, résultats qui se sont traduits par une

hausse de 10 % de la croissance annuelle depuis 2004. La poursuite de la croissance, même si elle devait quelque peu ralentir, devrait se confirmer pour les années à venir, surtout grâce aux marchés émergents qui représentent un potentiel de croissance intéressant pour l'horlogerie et l'entreprise locale concernée. Nous venons de créer trois fonds et d'alimenter un fond existant pour un montant total de Fr. 960'000.- ; c'est exceptionnel et démontre l'excellente santé financière de notre commune. Cette décision démontre la volonté de notre Conseil et du Conseil municipal de vouloir "gouverner", car gouverner c'est prévoir dit le dicton. Ainsi, si dans les années à venir, un léger tassement devait se produire, nous disposerions de réserves pour assurer l'entretien, voire l'amélioration du patrimoine communal. Il s'agit maintenant également de faire profiter de cette bonne situation les contribuables. Aussi comme déjà annoncé à quelques reprises, le parti radical demandera lors de la présentation du budget 2008 une baisse raisonnable de quotité dont le taux reste à fixer. Notre objectif étant de conserver une bonne qualité de vie et de continuer à investir pour les générations futures, afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier, mais sans une charge fiscale trop lourde. Notre groupe approuve les comptes 2006."

M. Patrick Linder, Soc. : "Le bouclage des comptes 2006 est positif et loin des projections que le budget relevait. Ce résultat exceptionnel s'est répété depuis plusieurs années, il nous permet cette année de créer des fonds de financements spéciaux. Toutefois, pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, il y a peut-être un élément fondamental, notamment dans la perspective d'élaboration du budget et du débat sur une éventuelle baisse de quotité. Cet élément, c'est la sensibilité de notre développement économique qui est fortement tributaire de la marche de la conjoncture. Nous avons vu avec les personnes morales qu'elles sont presque capables d'équilibrer un exercice déficitaire. C'est un aspect dont j'aimerais qu'on tienne compte, soit la sensibilité de notre budget face à la conjoncture. A l'heure d'adopter ces comptes, il était important de rappeler ceci dans l'optique de la réalisation du budget 2008. Le parti socialiste approuve les comptes 2006, avec remerciement à l'administrateur des finances."

M. Thierry Egli, AJU : "Ces comptes positifs sont le résultat d'une conjonction d'éléments propices : situation économie favorable, engagement et savoir-faire inégalé des salariés, entreprises dynamiques. Au niveau communal nous signalons le bon travail de l'administrateur des finances, de notre maire en charge des finances, de la commission des finances et enfin des différents services de notre commune. Nous remercions toutes les personnes qui ont permis à la commune de Saint-Imier de boucler l'exercice de l'année 2006 avec un résultat très positif. Il s'agit d'une gestion responsable des finances publiques. La fraction alliance jurassienne approuve les comptes communaux."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Pour la fraction force citoyenne, malgré les réticences dont vous avez pu voir l'effet concernant les points 10, 11 et 12 des attributions au compte pour lesquels nous n'étions pas d'accord, nous n'allons pas nous opposer à ces comptes communaux qui, dans l'ensemble, sont très bien tenus. Nous remercions toutes les personnes qui y ont contribué, et, à ce bémol près, nous allons accepter les comptes communaux, hormis les points 10, 11, 12, qui ne devraient pas y figurer, mais la démocratie a parlé."

Au vote, les comptes communaux 2006 sont acceptés à l'unanimité.

15. Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier – approbation éventuelle

Rapport du Conseil municipal :

Le rapport d'utilisation du fonds de chômage est en possession des membres du Conseil de ville. Le Conseil municipal les prie de bien vouloir l'approuver.

Ouverture de la discussion :

La parole n'est pas demandée.

Au vote, le rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier est accepté à l'unanimité.

16. Rapport final de la commission temporaire pour le suivi de l'évaluation du système informatique communal – approbation éventuelle

Rapport du Conseil municipal concernant les points 16 et 17 :

Le rapport établi par la commission temporaire nommée le 8 février 2007 par votre conseil, concernant le suivi de l'évaluation du système informatique communal a été remis aux Conseillers de ville.

La commission a fourni un rapport de qualité dont les membres sont priés d'en prendre connaissance.

Le Conseil municipal adhère au contenu du rapport et à ses conclusions. Il en recommande l'acceptation.

Aussi, sur préavis unanime de la commission pour le suivi de l'évaluation du système informatique communal et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose, après l'approbation du rapport tel que présenté, de voter un crédit d'engagement de Fr. 335'000.- bruts (Fr. 220'000.- net après prélèvements sur diverses provisions existantes), figurant au budget des investissements, pour le remplacement du système informatique de la commune et de financer cette dépense par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Johan Wermeille, Soc. : "La fraction socialiste accepte les conclusions finales de la commission temporaire pour le suivi de l'évaluation du système informatique. Nous tenons à mentionner la qualité de ce dernier et remercions les membres de la commission pour le travail effectué. Il est impératif que notre commune soit à la pointe des technologies informatiques permettant au mieux de gérer notre cité. De ce fait, nous acceptons également le point 17 concernant le crédit d'engagement de Fr. 335'000.-, figurant au budget des investissements et son financement par autofinancement."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Le parti radical a examiné attentivement le rapport de la commission et tient à remercier celle-ci pour l'étude complète et détaillée qu'elle a réalisée, ce qui permet de prendre position en étant bien informés et rassurés. Le parti radical se rallie aux conclusions de la commission, et propose d'accepter le crédit demandé sous point 17."

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne remercie et félicite la commission temporaire pour son excellent rapport. Notre fraction l'approuve. Elle accepte également le crédit d'engagement de Fr. 335'000.-."

M. Yves Houriet, président, mentionne que la commission temporaire sera dissoute dès l'acceptation du rapport.

Au vote, le rapport final de la commission temporaire pour le suivi de l'évaluation du système informatique communal, est approuvé à l'unanimité.

17. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 335'000.- bruts (Fr. 220'000.- nets après prélèvements sur diverses provisions existantes), figurant au budget des investissements, pour le remplacement du système informatique de la commune – décider du mode de financement

La parole n'est pas demandée.

Au vote, le crédit d'engagement de Fr. 335'000.- bruts, figurant au budget des investissements, pour le remplacement du système informatique de la commune et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

18. Modification de l'annexe I du Statut du personnel communal de Saint-Imier concernant la classification des fonctions et classes de traitement – décision

Rapport du Conseil municipal :

L'ouverture du centre de jeunesse est bientôt effective, puisque prévue pour le 1^{er} août 2007. Afin de répondre au mieux à l'animation du nouveau centre, deux nouveaux collaborateurs ont été engagés avec entrée en fonction début août 2007.

Ces nouvelles responsabilités justifient une définition de la fonction de ceux qui les exerceront. Aussi, il est proposé de modifier en conséquence l'annexe I du Statut du personnel communal, avec le classement en classe 16 de la fonction d'animateur socio-culturel. Ce classement est identique à celui des assistants sociaux. L'annexe I du Statut du personnel communal est remise en annexe.

Le Conseil municipal, unanime, propose l'adoption de cette modification.

Ouverture de la discussion :

M. Jacques Vuitel, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance de la modification de l'annexe I du Statut du personnel communal de Saint-Imier, concernant la fonction d'animateur socio-culturel à la classification 16 du barème en vigueur et nous demandons son acceptation."

Mme Christiane Baur Widmer, Soc. "La fraction du parti socialiste approuve la modification de l'annexe I du statut du personnel communal de Saint-Imier. Il nous paraît en effet judicieux que la fonction d'animateur socio-culturel soit inscrite dans la même classe de traitement que celle d'assistant social. Les deux fonctions présentent de nombreuses similitudes, de plus, les études qui permettent d'y accéder sont similaires."

M. John Buchs, Rad. : "Le groupe radical a examiné avec intérêt la demande de classification, mais en parallèle, l'a confrontée avec le barème. C'est donc du bout des lèvres que nous disons oui à cette classification. Nous avons appris que le canton proposait même cette fonction en classe 18. Nous estimons que par rapport à certains chefs de service, dont trois ont des responsabilités très importantes, voire plus importantes, eh bien la classification est déjà au maximum. Nous allons toutefois approuver ce point."

Au vote, la modification de l'annexe I du Statut du personnel communal de Saint-Imier concernant la classification des fonctions et classes de traitement est acceptée à l'unanimité.

19. Divers – heure du début des séances du Conseil de ville – et imprévu

M. Yves Houriet, président, mentionne qu'il y a eu des échanges d'e-mails entre les fractions concernant l'heure du début des séances du Conseil de ville. Parfois, il y a beaucoup de débats, et, j'espère que ceci continuera. Suite à un e-mail que nous avons reçu de la fraction

alliance jurassienne, il semble que certaines personnes ne soient pas trop arrangées par un éventuel changement de l'horaire."

M. Patrick Tanner, AJU : "Le changement d'heure ne pose sur le fond pas de problème. Simplement, si ce changement dérange quelqu'un, il me semble que la volonté de cette personne doit passer en priorité. Je laisse les personnes gênées par un changement de l'heure, le faire savoir."

M. John Buchs, Rad. : "La fraction radicale étant l'initiatrice de la démarche, je tiens à préciser qu'il y avait deux raisons à cette demande. Tout d'abord, en avançant d'une demi-heure, nous pensions qu'il y aurait un compte rendu plus étoffé de la part de la presse, puisque les rédactions bouclent de plus en plus tôt. La deuxième raison serait de ne pas finir trop tard. Nous partageons l'avis de M. Patrick Tanner, AJU : si une personne est opposée, pour des raisons professionnelles, c'est très démocratiquement que nous continuerons de débiter les séances à 19 h 30 avec le plaisir habituel."

M. Patrick Linder, Soc. : "Les deux idées qui sont à la base de cette proposition sont excellentes. Malheureusement, dans notre faction, nous avons le cas concret de deux personnes qui sont réellement embêtées de se libérer pour 19 h 00."

M. Yves Houriet, président : "En fonction de ce qui est dit, je vous propose de maintenir l'heure habituelle du début des séances à 19 h 30."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, demande la parole : "Je ne sais pas si c'est la règle, mais je tiens à dire, en temps que président de la défunte commission temporaire du suivi de l'évaluation du système informatique communal, que je remercie les trois membres de cette commission ici présents. Le quatrième sera remercié ultérieurement. Je remercie M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, M. Patrick Adatte, chef de l'équipement, ainsi que M. Cédric Sommer, chef de l'électricité et de l'informatique, qui ont participé très activement à cette étude et qui ont apporté un rapport d'excellente qualité dans un délai record."

M. Patrick Linder, Soc. : "J'ai une remarque tout à fait personnelle dans le cadre de la séance de ce soir. J'aimerais rappeler qu'une fonction de cette assemblée est d'incarner le débat des idées de citoyens qui s'investissent pour leur commune. Ensemble, nous cherchons à trouver les meilleures solutions pour notre ville dans les limites des compétences du Conseil de ville. Par le passé, la pratique du Conseil de ville a montré que lors du dépôt d'une motion, une tendance à l'ouverture, à l'écoute des propositions, si elles sont constructives, étaient possibles. Si l'on ne peut pas les exprimer, le débat devient caduc. M. le président, sachez que je prends note de ce changement de pratique. Encore une remarque formelle, lors d'une votation, le nombre d'abstention s'obtient par soustraction, soit les membres présents moins le total des votes. On ne demande pas les abstentions."

M. Yves Houriet, président : Je remercie M. Patrick Linder, Soc., je ne vais pas répondre sur ce point. Je vous remercie pour ces remarques.

20. Résolution

M. Yves Houriet, président : "En point 20, nous avons une résolution qui émane de la majorité des fractions me semble-t-il. Quelqu'un refuse-t-il l'entrée en matière ? Ceci ne semble pas être le cas."

M. Yves Houriet, président, donne connaissance du texte de la résolution. Celle-ci se présente de la manière suivante :

"Conseil de ville de Saint-Imier

Résolution

Déclaration d'intention en faveur de l'implantation du Fun'Palace à Saint-Imier sur le site des anciens abattoirs

Lors de la séance du 21 juin 2007 du Conseil de ville de Saint-Imier, nous, membres du parlement imérien, avons pris connaissance des intentions de l'association Grockland d'implanter le Fun'Palace à Saint-Imier, sur le site des anciens abattoirs. Nous relevons la potentialité de ce projet et invitons toutes les énergies à se mobiliser pour concrétiser une intention dont l'ambition se nourrit d'une approche remarquablement novatrice en matière de divertissement.

Nous invitons les promoteurs à préciser le financement de l'implantation du Fun'Palace à Saint-Imier, infrastructure réalisable, notamment par la cession de l'ancien bâtiment des abattoirs, et de son fonctionnement, les autorités municipales étant à disposition, sous le sceau du secret de fonction si nécessaire, pour rencontrer les financiers annoncés et définir les contours d'une collaboration fructueuse.

Pour son côté novateur, pour les emplois qu'il créera, pour l'image qu'il véhiculera loin à la ronde, pour sa dynamique économique, touristique et culturelle, nous demandons qu'aucune piste ne soit négligée afin que le Fun'Palace de l'association Grockland devienne une réalité imérienne.

Saint-Imier, le 21 juin 2007

Les élues et élus du Conseil de ville de Saint-Imier

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je suis un tout petit peu mal à l'aise, mais ce n'est pas une surprise car je l'ai déjà communiqué. La signature des élues et élus du Conseil de ville n'est pas de mise, car la nôtre ou la mienne ne peut pas être apposée. J'aimerais juste clarifier pour qu'il n'y ait pas de malentendu. Pour nous, il est clair qu'il y a un soutien général à la démarche, mais le don du bâtiment est un soutien important qui suffit aux yeux de la fraction force citoyenne. En d'autres termes, l'octroi d'un prêt sans intérêt de Fr. 100'000.- nous paraît aussi dérisoire qu'inutile au vu des montants budgétaires évoqués, 5 à 10 millions pour la réalisation de ce projet. D'autre part, un projet de candidature a été élaboré par l'exécutif imérien dont nous ne connaissons ni les promesses ni les engagements. Le maire parle encore dans le Journal du Jura du 19 juin 2007, par exemple, de revoir les accès piétonniers depuis la gare qui se trouve à quelques centaines de mètres. Je préfère présenter un dossier complètement ficelé. Sur ce seul exemple, il nous apparaît que les CFF pourraient en l'occurrence prendre un tel accès à leur charge. Si l'on parle de 50'000 visiteurs par année, en tablant sur un tiers, un gros tiers, peu importe les statistiques, 10, 15, 20'000 voyageurs CFF, il me semble que ceux-ci pourraient aussi être intéressés. Voilà toutes les raisons pour lesquelles nous soutenons une démarche de ce genre, mais pas la résolution telle que présentée, nous sommes désolés, mais notre signature ou la mienne n'en fera pas partie."

M. John Buchs, Rad. : "Je n'aimerais pas entrer en discussion sur les propos de M. Pierre-Yves Baumann, FC. Puisque nous sommes déjà dans la réalisation pratique de l'objet, je pense que l'on peut appliquer l'article 6 al. 2 du règlement du Conseil de ville. Votons la résolution et remplaçons le texte : "les élues et élus du Conseil de ville de Saint-Imier" par "la très grande majorité des élues et élus du Conseil de ville de Saint-Imier". Je demande à M. Pierre-Yves Baumann, FC, s'il peut se rallier à cette proposition. Si l'on ne change pas, je pense qu'il va s'opposer."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, accepte la proposition.

Au vote, la résolution, avec la modification du texte comme proposée, est accepté par 26 voix et 1 abstention.

M. Yves Houriet, président, remercie les membres d'avoir participé à cette séance du mois de juin et communique que la prochaine séance aura lieu le 6 septembre 2007 à 19 h 30.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 00.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :